

Catégories de déchets	Enlèvement par la commune		A éliminer par les détenteurs	Remarques
	Sacs taxés	Déchèterie		
Incinérables	Ordures ménagères	X		Les emballages sont à retourner au point de vente dans la mesure du possible
	Encombrants		X	Pour les grandes quantités, à éliminer par les détenteurs.
	Déchets d'activités des soins (seringues, compresses, etc.)	X		
Valorisables	Alu et fer blanc		X	Les emballages doublés de plastique ou de papier ne sont pas admis et doivent être jetés aux ordures ménagères (beurre, cigarettes, sachets, etc.).
	Bois		X	Pour les grandes quantités, à éliminer par les détenteurs.
	Branches		X	Pour les grandes quantités, à éliminer par les détenteurs.
	Capsules de café en alu		X	
	Carton		X	Les cartons doivent être vidés de leur contenu.
	Déchets compostables de jardin (feuilles, gazon, etc.)		X	Pour les grandes quantités, à éliminer par les détenteurs.
	Ferraille		X	Pour les grandes quantités, à éliminer par les détenteurs.
	Huiles usagées (végétales et minérales)		X	
	Matériaux inertes, y compris porcelaine, miroirs et vitres		X	Pour les grandes quantités, à éliminer par les détenteurs.
	Papier		X	
	PET		X	Ne sont admis que les emballages portant le sigle "PET recycling".
	Flaconnages plastique (non-PET)		X	Uniquement bouteilles de plastique autres que PET
	Textiles et chaussures		X	
Verre		X		
Spéciaux et autres	Appareils électriques, électroniques et informatiques privés		X	A rapporter en priorité aux distributeurs.
	Batteries de véhicules		X	A rapporter en priorité aux distributeurs.
	Déchets spéciaux ménagers : piles, pots de peinture, vernis, solvants, thermomètres, acides, colles, essence, etc.		X	Les petites quantités peuvent être déposées à la déchèterie.
	Tubes néon et ampoules		X	
Exclus	Déchets d'amiante		X	A éliminer par entreprise agréée.
	Déchets carnés ou animaux morts		X	A apporter à la STEP de Nyon.
	Matériaux terreux		X	
	Médicaments		X	A rapporter aux distributeurs.
	Pneus		X	A rapporter aux distributeurs.
	Déchets de chantier		X	A éliminer par entreprise agréée.
Véhicules hors d'usage		X		